

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 V.59 Vœu relatif à la baisse du tarif du forfait V-Découverte de Vélib'

Le Conseil de Paris,

Considérant que les usagers occasionnels de Vélib' ont désormais deux solutions : le forfait V-Libre qui permet de rouler pour 1 € la demi-heure (2 € pour le Vélib' électrique) ou le forfait V-Découverte à 5 €, qui permet de faire des trajets en vélib' mécaniques de moins de 30 minutes, sans coût supplémentaire pendant 24 heures. Cette dernière offre se substitue au pass d'une journée qui coûtait jusque-là 1,70 €, soit une hausse du tarif de 190 %. La caution (une empreinte bancaire non encaissée) passe, elle, de 150 € à 300 € ;

Considérant que pour les usagers occasionnels et les touristes, le tarif V-découverte s'avère peu incitatif face à la concurrence des offres de trottinettes et de scooters électriques ;

Considérant qu'une tarification attractive du forfait V-Découverte serait par ailleurs une incitation efficace à la première utilisation du service préalablement à une démarche pour recourir à un abonnement

Considérant la proposition du groupe écologiste de Paris, inscrite au budget primitif pour 2019, de soutenir davantage le cyclotourisme ;

Considérant la stratégie tourisme 2022 votée par le Conseil de Paris en novembre 2018 qui indique que la Ville de Paris poursuivra le "développement des mobilités touristiques douces (piétonnes, à vélo) et d'une offre de transports collectifs mieux adaptée aux attentes des visiteurs" ;

Sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné, Pascal Julien et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- que les représentants de la Maire de Paris proposent au conseil syndical du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, de réaliser d'ici l'été, une étude comparative de l'utilisation du forfait V-Découverte et celle du ticket journalier existant sous la précédente version de Vélib'.